

COMMUNE 17240 CHAMPAGNOLLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 211700844 -- 2023 _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 14, présents : 09 votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-un août à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de CHAMPAGNOLLES 17240, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Georges BERTRAND Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 août 2023

PRÉSENTS : Mesdames AUDITEAU Dominique et LANG Dominique et Messieurs BERTRAND Georges - COTARD Gérard - DUBOIS Mathieu - CHOPIN Frédéric – FONTAINE Daniel – LÉAUD Patrick et CHARGÉ Benoit.

ABSENTES EXCUSÉES : Mesdames MATELOT Corinne et MEUNIER Nathalie.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mesdames CHAUVET Laurence - ANGIBAUD Sandrine et Monsieur BATELIER Médéric.

PROCURATION : Madame MEUNIER Nathalie donne pouvoir à Madame LANG Dominique.

Monsieur CHOPIN Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : OPPOSITION À L'INSTALLATION D'ÉOLIENNES SUR LA
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire et le conseil municipal évoquent le projet porté par le promoteur JPEE visant à établir deux éoliennes d'une hauteur de 199,50 mètres sur le territoire de la commune de Saint-Germain-du-Seudre.

Le conseil municipal manifeste, à l'unanimité des membres présents, **son opposition à cette initiative et affirme catégoriquement sa volonté de ne pas voir ce genre de projet s'implanter sur son territoire et sur les communes environnantes.**

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE Georges BERTRAND.